



André CHASSAIGNE  
Président du groupe de la gauche  
démocrate et républicaine  
Député du Puy-de-Dôme  
4, place Jean-Antoine Pourtier  
63890 ST-AMANT-ROCHE-SAVINE

Le 28 août 2020

Aux organisations syndicales  
et professionnelles agricoles

Objet : Proposition de loi visant à instaurer un régime public d'assurance  
et de gestion des risques en agriculture  
Nos références : JB1608/AC

Madame, Monsieur,

Le 7 avril 2020, j'ai déposé à l'Assemblée nationale une proposition de loi « *visant à instaurer un régime public d'assurance et de gestion des risques en agriculture* ».

Ce texte est d'abord **le fruit d'un constat partagé, rencontre après rencontre avec les agriculteurs** : notre système de prise en compte et d'indemnisation des aléas climatiques n'est plus efficace et n'est plus adapté au contexte actuel. **J'ai surtout la conviction qu'il n'est pas à la hauteur des enjeux agricoles et alimentaires qui sont devant nous.**

Comme le souligne l'exposé des motifs de la proposition de loi que vous trouverez jointe à ce courrier, l'agriculture constitue le secteur d'activité le plus soumis aux aléas climatiques, sanitaires et environnementaux. Ces dernières années, la succession d'évènements météorologiques et climatiques extrêmes, la récurrence de problèmes sanitaires, de traçabilité et de contrôle des importations dans un monde plus ouvert que jamais aux échanges internationaux, mais aussi le développement de pollutions accidentelles ou l'introduction d'espèces végétales ou animales invasives, conditionnent de plus en plus la pérennité de l'activité agricole ainsi que notre sécurité et notre souveraineté alimentaires.

Les évolutions successives imposées au régime historique des calamités agricoles, son affaiblissement progressif au profit d'une gestion privée du risque à travers les assurances individuelles, l'absence de réelle prise en compte des effets du changement climatique, l'explosion des échanges agricoles internationaux, l'émergence de nouveaux risques sanitaires et environnementaux **appellent à une réforme globale.**

Cela fait des années que l'on parle de la nécessité de revoir les outils « de gestion des risques » en agriculture. Mais tout progrès réel sur le sujet est systématiquement repoussé, toute perspective de gestion publique et solidaire écartée, comme c'est d'ailleurs encore le cas ces derniers mois avec le travail engagé par le Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation.

Je considère pour ma part que **rien ne serait pire que le statu quo**, ou que des mesures d'ajustement à la marge. **Je ne partage pas non plus le principe de la fuite en avant vers la seule offre assurantielle individuelle**, qui se construit sous perfusion croissante de fonds publics nationaux ou européens, sans jamais répondre aux besoins réels et sans anticiper sur les besoins futurs.

Ces deux orientations abaissent le débat de fond qui doit avoir lieu sur la gestion des risques et la place que nous entendons donner aux politiques publiques agricoles dans les années qui viennent.

**Notre proposition est claire : construire le nouveau cadre législatif d'un régime public solidaire** autour d'une caisse d'assurance couvrant de façon universelle toutes les productions agricoles et élargissant le champ des risques couverts pour répondre aux enjeux d'avenir.

Il porte aussi la conviction que **cette gestion publique doit être assise sur la pleine participation des agriculteurs et de leurs représentants professionnels**, aux côtés de l'État et des partenaires institutionnels, pour assurer une réactivité face aux aléas, une indemnisation au plus près des besoins, une couverture la plus importante possible des pertes subies, tout en jouant un véritable rôle de prévention et d'adaptation des systèmes agricoles aux risques encourus.

Nous considérons bien évidemment que **ce régime public d'assurance doit pouvoir bénéficier d'une véritable visibilité financière et de ressources nouvelles**, notamment à travers la mise à contribution des revenus financiers des grands groupes.

En complément de nos propositions structurelles en faveur du partage de la valeur ajoutée, des prix d'achat et de la régulation des marchés, nous assumons **la nécessité d'un autre projet politique en matière de gestion des risques, qui exige le retour à la raison et à l'intérêt général agricole et alimentaire**. Cet indispensable retour à la raison, et à l'intérêt général, me paraît d'ailleurs toujours plus urgent que jamais au regard de la crise sanitaire sans précédent que nous vivons, et qui vient de démontrer toute la faiblesse des politiques libérales et du laisser-faire.

Avec l'ensemble de nos parlementaires, j'aurai l'occasion de défendre ces orientations dans les mois qui viennent. Comme nous avons pu le faire avec d'autres propositions comme les retraites agricoles, **je souhaite bien entendu que les agriculteurs et les organisations syndicales et professionnelles agricoles puissent se saisir de ce texte** pour faire avancer concrètement nos politiques publiques dans ce domaine essentiel.

Dans l'attente de nouveaux échanges avec vous, et restant à votre disposition, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

André CHASSAIGNE